

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions propres
Projet de résolutions
Consultation des documents juridiques

Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions (articles L225-177 à L225-186 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 janvier 2003 a autorisé l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux des sociétés du Groupe choisis par le Conseil d'Administration. Cette délégation d'une durée de 38 mois a expiré le 25 mars 2006.

Les options consenties, d'une durée de sept ans à compter de leur attribution, ne peuvent donner droit à souscrire ou acheter plus de 80 000 actions, chaque option permettant la levée d'une action.

Le Conseil d'Administration a procédé à deux attributions :

- le 7 mars 2003, portant sur 51 750 options, au prix d'exercice de 18,63 €
- le 9 décembre 2003, portant sur 12 550 options, au prix d'exercice de 18,61 €

Un second plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2007. L'autorisation est donnée, jusqu'au 20 mars 2010, pour un nombre maximum de 45 900 options.

Sur la base de cette nouvelle délégation, le Conseil d'Administration a procédé à une attribution le 14 février 2007 portant sur 49 500 options et en a fixé le prix d'exercice à 18,57 €.

Les deux plans en cours prévoient que les options sont exerçables par tranche de vingt cinq pour cent (25 %) à compter du premier anniversaire de l'attribution, vingt cinq pour cent (25 %) à compter du deuxième anniversaire, vingt cinq pour cent (25 %) à compter du troisième anniversaire et vingt cinq pour cent (25 %) à compter du quatrième anniversaire.

Aucune option n'a été attribuée à des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du Groupe.

La situation au 31 mars 2009 de ces deux plans est récapitulée dans le tableau suivant :

PLAN 2003

Date attribution	Nbre d'options attribuées	Prix d'exercice	Nbre d'options valides au 31 déc 08	Options exercées au 31 déc 08	Nombre d'options exerçables au 1 ^{er} janv 09
07-mars-03	51 750	18,63	14 550	-	14 550
09-déc-03	12 550	18,61	4 550	-	4 550

PLAN 2007

Date attribution	Nbre d'options attribuées	Prix d'exercice	Nbre d'options valides au 31 déc 08	Options exercées au 31 déc 08	Nombre d'options exerçables au 1 ^{er} janv 09	Nombre d'options exerçables à compter du 14 fév 09 (50% des options non exercées valides*)
14 fév 07	49 500	18,57	44 400	-	-	21 200

* Aux termes des stipulations du règlement de plan d'options en date du 14 février 2007, les options sont exerçables par tranche de 25% à compter de la date de premier anniversaire de l'attribution et par tranche de 25% à compter de la date du second anniversaire de l'attribution, cette tranche de 25% étant exerçable au titre des troisième et quatrième dates anniversaires, étant précisé que les options doivent intégralement être exercées à l'issue d'une période de 7 années à compter de la date d'attribution.

Il est précisé qu'aucune Assemblée Générale Extraordinaire ne s'est réunie postérieurement à la publication de la loi 2008-1258 du 3 décembre 2008 en vue de décider l'attribution d'options ou d'actions gratuites au profit de l'ensemble des salariés de la société et de toute société qui lui est liée. ●